

Nombre de Membres		
Membre en exercice	Présents	Votants
11	10	11

Date de convocation
08 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le **12 février** à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le **8 février 2021**, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Vivianne WIRBEL, Maire.

Présents : Vivianne WIRBEL, Jean-Paul DENIS, Christophe MUNIER, Valérie ROYER, Jacky DIMNET, Damien SIMONNET, Clément ROLLOT, Cédric WALIGUNDA, Maria PAIVA, Claudine MACHAL.

Absente avec procuration : Mélanie GÉRARD à Cédric WALIGUNDA
Secrétaire de séance : Cédric WALIGUNDA

Délibération n°20210212-DE-12

Objet : Réfection station de pompage : demande DETR.

Madame Le maire fait part à l'assemblée que dans le cadre de la mise en conformité de la station de pompage les travaux définis à **l'article 6, 6.1 de l'arrêté préfectoral du 30/06/2020** seront réalisés prochainement.

Du fait de l'exiguïté du local de pompage, des interventions pour réparations sont nécessaires (accès au local, réfection sols, murs, plafonds...) son état actuel est susceptible d'engendrer un risque pour le maintien de l'alimentation en eau potable des habitants de la commune.

La commune a reçu des devis de la société JMC :

Mise aux normes de la station de pompage	20 200,00 HT	24 240,00 TTC
--	--------------	---------------

Madame Le maire propose ce programme de travaux avec montage financier suivant :

Montant total des travaux :	20 200,00 HT
Subvention agence de l'eau :	9 000,00 HT
Subvention DETR (40% du HT) :	8 080,00 HT
Reste à charge à la commune :	3 120,00 HT

Après étude de la demande, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'accepter** le programme de travaux à réaliser sur le budget primitif 2021 à l'article 21351;
- **D'autoriser** Madame Le maire à signer les documents administratifs et comptables déroulant de cette décision ;
- **D'autoriser** Madame Le maire à solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR 2021.

Fait à Jussecourt-Minecourt, le 12 février 2021

Envoyé en préfecture le 26/02/2021
Reçu en préfecture le 26/02/2021
Affiché le
ID : 051-215102906-20210212-20210212DE12-DE



Le maire,

WIRBEL Vivianne